



ITTO

CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.
GENERAL

ITTC(XXIV)/15
28 mai 1998

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

VINGT-QUATRIEME SESSION
20-28 mai 1998
Libreville, Gabon

DECISION 6(XXIV)

REPLI DU MARCHÉ DES BOIS TROPICAUX

Le Conseil international des bois tropicaux,

Vivement préoccupé de la détérioration des conditions du marché des bois tropicaux, caractérisée par une baisse de la demande, des exportations et des prix des produits;

Rappelant les actes de la Discussion OIBT sur le marché pour 1998 qui a eu lieu le 22 mai 1998 conjointement avec la présente session;

Notant l'étude OIBT en cours sur l'accès au marché;

Reconnaissant pleinement les implications sérieuses du repli du marché sur le commerce international des bois tropicaux, sur le bien-être socio-économique de ses membres et sur les efforts permanents pour renforcer la gestion durable des forêts;

Notant en outre l'article 1 e) de l'AiBT de 1994 qui vise à promouvoir l'expansion et la diversification du commerce international des bois tropicaux provenant de sources durables en améliorant les conditions structurelles des marchés internationaux, en tenant compte, *inter alia*, de prix qui reflètent les coûts de l'aménagement durable des forêts et qui soient rémunérateurs et équitables pour les membres;

Décide de:

1. Appeler ses membres à explorer des moyens de faciliter le redressement du marché international des bois tropicaux;
2. Encourager ses membres à poursuivre leurs efforts permanents pour renforcer leur capacité à mettre en œuvre une stratégie pour la réalisation d'exportations de bois et de produits tropicaux provenant de sources durables d'ici l'an 2000;
3. Autoriser le Directeur exécutif à engager deux consultants (l'un d'un pays membre producteur, l'autre d'un pays membre consommateur) pour effectuer une étude d'évaluation de l'étendue et des conséquences du repli du marché des bois tropicaux et recommander des mesures appropriées qui pourraient être prises pour faire face au problème de manière efficace selon le mandat annexé;
4. Autoriser le Directeur exécutif à organiser le financement des deux consultants à partir du Compte spécial, et de prier instamment les pays membres de contribuer au Compte spécial à cet effet.

ANNEXE

**MANDAT POUR UNE ETUDE SUR LE REPLI DU MARCHÉ INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX**

1. Evaluer l'ampleur et les implications du repli du marché international des bois tropicaux dans les pays membres exportateurs et importateurs.
2. Analyser les facteurs contribuant au repli du marché
3. Analyser les conditions actuelles du marché des bois tropicaux par rapport aux autres bois et produits de substitution du bois.
4. Recommander des actions appropriées pour résoudre ce problème.
5. Préparer un rapport préliminaire pour la vingt-cinquième session et un rapport final pour la vingt-sixième session

* * *